

COP 2016 – SERCIB France

SERCIB France

COP (Communication on Progress) du Groupe SERCIB
pour le Pacte Mondial - année 2016/2017

Notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2008 permet au groupe et ses collaborateurs de rester constamment attentifs aux axes de progrès possibles en relation avec les 10 principes qui promeuvent les droit de l'homme, droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre l'environnement.

En tant que PME, SERCIB s'engage à nouveau, à promouvoir une démarche de progrès et à en rendre compte, SERCIB contribue à son échelle d'œuvrer en interne à favoriser la formation et la mobilité, à offrir des conditions de travail de qualité, à veiller à la santé et la sécurité des collaborateurs.

Dans un contexte économique difficile, cette année nous a malgré tout permis renforcer les engagements de chacun en matière de développement durable.

Pour rappel : SERCIB a livré en 2014 2 immeubles HQE exceptionnel et Excellent, en 2015 SERCIB a renouvelé sa labellisation LUCIE et a obtenu le suivi du renouvellement en 2016. C'est en 2016 également que SERCIB adhère à One Planet Living pour son nouveau programme. Nous travaillons également à l'intégration des valeurs du Pacte Mondial dans les clauses de marchés signés avec les entreprises.

Par ce courrier, SERCIB renouvelle son engagement à continuer de faire vivre 10 principes du Pacte Mondial dans sa culture d'entreprise, ses stratégies commerciales et ses modes opératoires.

Frédérique Lebel
Présidente



Rappel de l'activité de SERCIB et de ses valeurs

Le groupe SERCIB a été fondé en 1986 par Dominique Lebel.

Le Groupe intervient principalement dans les domaines de l'immobilier d'entreprise et du secteur résidentiel en PACA.

Le groupe SERCIB reste une entreprise patrimoniale à taille humaine.

En France, les développements immobiliers conduits par SERCIB France sont principalement concentré sur l'Île de France pour ce qui est des immeubles de bureaux haut de gamme, mais aussi en PACA avec le résidentiel et l'immobilier d'entreprise et en Languedoc avec un « resort » très spécifiques devant fonctionner en lieu de destination.

Les immeubles de bureaux construits par SERCIB France sont généralement lancés en blanc ou réalisés sur mesure pour des utilisateurs.

Sur la Belgique, avec SERCIB International, holding de tête, le groupe est concentré sur Bruxelles Région Capitale.

Depuis sa création SERCIB a toujours orienté ses efforts sur les critères relatifs au Bien Etre et à la Santé au Travail (programmes BEST®). Très tôt, l'environnement paysagé, les économies d'énergie, la qualité de conception et de réalisation ont été des valeurs premières prises en compte dans les immeubles.

La signature de SERCIB, choisie voici près de 25 ans : « Ce qui est vrai restera » n'a pas pris une ride sous les projecteurs du Développement Durable.

Les immeubles SERCIB rendent compatible l'accroissement de la productivité et l'épanouissement du capital humain.

L'objectif de SERCIB est d'offrir à ses investisseurs comme aux utilisateurs des immeubles, les meilleurs produits possibles et les meilleurs services.

L'écoute et la prise en compte des besoins des entreprises, leur satisfaction dans le temps à mesure de leur évolution sont des gages donnés à tous d'une réussite partagée.

Le bien-être et l'épanouissement du « Capital Humain » sont les clés de l'entreprise durable de demain mais aussi les clé de la nouvelle société civile.

Ayant toujours anticipé les réglementations, toute la production de SERCIB est sous certification HQE (Haute Qualité Environnementale). De plus l'origine, les niveaux d'exigence thermiques retenus pour ses immeubles vont bien au-delà des exigences fixées par la réglementation.

Soucieux de son empreinte écologique le Groupe SERCIB est impliqué et sensible à son devoir citoyen et pour le moins celui de rendre à nos enfants la terre que nous leur avons empruntée. SERCIB soutient les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU et participe au groupe de travail « green value » dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle mené par le gouvernement ainsi qu'à la commission Développement Durable du MEDEF.

SERCIB France est labellisée LUCIE par VIGEO.

PRINCIPES SOUTENUS :

Poursuite des actions mises en œuvre et nouvelles initiatives traduisent encore cette année le soutien apporté par le groupe SERCIB aux 10 principes du Pacte Mondial.

Principes 1 et 2

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Notre entreprise qui respecte totalement la législation française, laquelle intègre toutes les conventions internationales, n'est pas exposée à des situations concernant les principes 1 & 2 (droits de l'homme) et n'a pas connaissance d'avoir été ou d'être exposée à des situations concernant le principe 10 (anti-corruption). Elle s'en réjouit et ne peut donc communiquer sur des progrès dans ces domaines.

Nous travaillons à intégrer nos valeurs (dont le pacte mondial) dans les documents contractuels avec nos fournisseurs.

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Notre entreprise promeut la transparence des résultats, des actions et des orientations lors de plusieurs réunions de coordination avec toutes les personnes de la société au cours de l'année.

L'effectif des personnes de la société étant de 7 personnes nous ne sommes pas soumis à l'obligation de la mise en place d'un délégué du personnel ni de syndicat.

Principe 4

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

La société remet à l'arrivée de chaque collaborateur un contrat de travail décrivant les termes et conditions de travail, les conditions de résiliation ainsi que le descriptif du poste. Tous les collaborateurs sont équipés d'un ordinateur d'un téléphone fixe et d'un accès à internet. Pour les postes partiellement nomades, les collaborateurs ont accès à des outils informatiques portable (ordinateur, tablette) et un téléphone de la flotte de l'entreprise. De plus le télétravail partiel a été mis en place pour 2 postes sédentaires.

Principe 5 :

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Notre entreprise qui respecte totalement la législation française, laquelle intègre toutes les conventions internationales, n'est pas exposée à la situation évoquée dans le principe 5. De ce fait, elle applique à l'ensemble de son personnel les dispositions du Code du Travail en vigueur en France et respecte les articles L 4153 dudit code.

Principe 6

Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Les contrats de travail sont tous des CDI .

En début d'année, les salariés ont un entretien individuel d'évaluation avec leur responsable afin de faire le point sur le rôle de chacun durant l'année écoulée et de préparer l'année qui commence.

L'entreprise prend dès que ce est possible des stagiaires à qui elle consacre du temps de formation.

La parité homme femme est respectée puisque l'équipe compte 3 femmes et 4 hommes. L'âge moyen des salariés de la société est assez élevé ceci étant la résultante de la fidélité des collaborateurs puisque la durée moyenne de présence dans la société est supérieure à 10 ans. (dont une personne ayant dépassé les 20 ans)

Un plan d'épargne entreprise est mis à disposition des salariés. Ce système est très apprécié et très sollicité.

Nous sommes labélisés LUCIE (label RSE) depuis 2010.

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

et Principe 8

à entreprendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Dans nos bureaux :

Le papier utilisé est trié et collecté par un organisme privé.

L'impression recto/verso est systématiquement demandée.

Les signatures électronique incluent la mention « N'imprimer que si nécessaire »

Il n'y a plus d'impression de brochure interne.

L'achat du papier est responsable et issu de forêts durablement protégées

A noter que la numérisation, bonne pratique pour diminuer la consommation de papier, fait supporter l'impression des documents en bout de chaîne (factures, billets de train et d'avion, etc., ...) ; SERCIB n'y échappe pas et imprime désormais des documents qui lui parvenaient par courrier. Cela s'est accru depuis quelques années d'où un effort de l'entreprise plus conséquent pour maintenir le niveau d'utilisation du papier en baisse.

Les capsules de café sont triées et déposées dans un point de recyclage.

Les bouchons en plastique sont triés et collectés par l'exploitant du restaurant.

L'éclairage fait l'objet de rappel quant à une utilisation raisonnable : les parties communes de l'immeuble ont été équipée des LED dont le déclenchement est asservi à un détecteur de présence

La collecte des feuille A4 publicités arrivant par fax (malgré l'inscription de notre numéro sur une liste orange) sont mise en feuille de brouillon

La mise en veille des appareils (écrans) en cours de journée et l'extinction en fin de journée de la majorité des matériels électriques sont largement préconisées.

Pour nos projets :

Nous poursuivons les certifications HQE et les labels Energétique très performants de type : BBC ou Energie Positive.

Nous adhérons au programme One Plant Living qui promeut un engagement durable selon 10 principes :

1 Zéro carbone
2 Zéro déchets
3 Transports durables
4 Matériaux locaux et durables
5 Alimentation locale et durable
6 Gestion durable de l'eau
7 Habitats naturels et biodiversité
8 Culture et patrimoine
9 Équité et partenariats locaux
10 Qualité de vie et bien-être

Nous venons d'adhérer à une étude qui va calculer en réel la plus value immatérielle de nos immeubles. En d'autres termes : pouvoir mesurer la meilleure performance d'un collaborateur dans un immeuble SERCIB. Nous pourrons développer les résultats par la suite.

Principe 9

Contribuer à favoriser la mise au point et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

Mise en place d'outils informatique pour pouvoir faire des audio ou vidéoconférence qui évitent parfois des déplacements.

Visite/Conférence de nos sites références en matières de développement durable et économie d'énergie. Mise a disposition gratuite de notre show room pour les écoles, association et autres structures.

Participation à l'exposition de la COP21 en décembre 2015.

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SERCIB n'est pas exposé à des situations de corruption.